l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour toute question, nous vous invitons à contacter votre Conseiller Informatique Service ou l'assistant technique amelipro au 3608 (de 8h30 à 17h30).

Délégation d'accès amelipro : assistants médicaux

Bonjour,

Nous vous informons que vous pouvez dès maintenant attribuer à votre assistant médical une délégation d'accès à votre espace amelipro.

Votre assistant médical, à travers son propre compte amelipro, pourra accéder à un ensemble de services en votre nom.

Vous retrouverez en cliquant ici la marche à suivre pour créer une délégation.

Cordialement,

Votre équipe amelipro